

12.04.2018 – 08:07 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Retraite anticipée dès 60 ans en péril dans la construction - Les entrepreneurs approuvent une résolution en vue d'un assainissement de la Fondation FAR

Berne (ots) -

Le financement de la retraite anticipée dès 60 ans dans la construction est remis en question, car l'évolution démographique a été sous-estimée. Pour cette raison, la conférence des présidents de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) de mercredi à Berne a approuvé la «Résolution assainissement durable de la Fondation FAR». Les entrepreneurs soutiennent le système de retraite anticipée dans le secteur principal de la construction dès 60 ans et sont prêts à supporter à l'avenir également une lourde charge financière au niveau actuel pour en garantir le financement. Dans le même temps, ils condamnent l'obstructionnisme dangereux des syndicats, attitude qui entrave un assainissement durable de la Fondation FAR.

Les présidents des sections de la SSE soutiennent le système de retraite anticipée dans le secteur principal de la construction. Aujourd'hui, les travailleurs de la branche peuvent se retirer dès 60 ans déjà de la vie active. Les rentes transitoires qu'ils perçoivent sont financées jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite par la Fondation FAR, mais les employeurs supportent la majeure partie de la charge financière.

Privilégier un assainissement durable au lieu d'une politique de rapiécage

En 2016 déjà, le système de retraite anticipée a été confronté à une situation difficile. A l'époque, les cotisations ont été relevées à 7 pour-cent du salaire au total; les employeurs ont pris 5,5 pour-cent à leur charge et les travailleurs 1,5 pour-cent. Or, ce premier paquet d'assainissement n'a pas produit les effets souhaités. En fait, à peine deux ans plus tard, La Fondation FAR demeure déficitaire, mais le taux est de 92 pour-cent seulement. Pour sauver la retraite anticipée, il faut appliquer maintenant de véritables mesures d'assainissement. Plusieurs propositions concrètes garantissant le maintien de l'âge de la retraite à 60 ans ont été présentées au Conseil de fondation FAR qui est à appelé à décider sur l'assainissement du système.

Les syndicats bloquent l'assainissement requis et mettent en péril le système

Actuellement, les rentes transitoires FAR sont supérieures jusqu'à 20 pour-cent aux rentes AVS et LPP versées dès 65 ans. L'AVS et la prévoyance professionnelle vont au-devant de gros défis. Les changements démographiques déploient cinq ans plus tôt leurs effets dans le système de retraite anticipée de la construction que dans les assurances sociales de l'Etat. Il faut agir sans tarder du côté des prestations pour remédier à la situation précaire de la Fondation FAR. De nouvelles augmentations des cotisations ne résolvent pas le problème et sont rejetées catégoriquement par les présidents des sections de la SSE.

Les présidents des sections de la SSE ne comprennent absolument pas l'obstructionnisme des syndicats qui, depuis des mois, entravent l'application des mesures d'assainissement urgentes à la Fondation FAR. Ils mènent un jeu malhonnête sur le dos des travailleurs de la construction et abusent de la situation financière précaire pour créer un climat défavorable et se positionner pour les négociations 2018 sur la CN. La SSE condamne cette tactique déloyale et demande aux syndicats de ne pas compromettre plus longtemps le système de retraite anticipée dans le secteur principal de la construction.

Texte de la «Résolution assainissement durable de la Fondation FAR»: <http://ots.ch/btqPDn> (PDF)

Contact:

Gian-Luca Lardi,
Président central de la SSE
Tél.: +41/79/226'19'64
E-Mail: gllardi@baumeister.ch

Benedikt Koch, Directeur de la SSE
Tél.: +41/79/622'09'40
E-Mail: bkoch@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100814300> abgerufen werden.